

**ORDONNANCE COLLECTIVE  
N° OC-19.06**

Rédigé/révisé par la Direction des services professionnels et hospitaliers  
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers  
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006  
Date de révision : s/o  
Approuvé par résolution n° 2006 06.10 du CMDP

**Administration du vaccin  
contre l'hépatite**

**Infirmière du bureau de santé**

**CLIENTÈLE VISÉE**

Tout le personnel de l’Institut universitaire de gérontologie de Montréal.

**PROFESSIONNELS VISÉS**

Infirmière du bureau de santé

**INDICATIONS**

Selon la politique 310.03.01

**CONTRE-INDICATIONS**

- L'état de santé : s'il y a présence d'infection ou de fièvre, l'infirmière ne doit pas procéder à la vaccination. Le vaccin sera administré après disparition des symptômes.
- Si l'employé est sous traitement immunosuppressif (cortisone, etc.), la vaccination doit être retardée jusqu'à la cessation du traitement ou réévaluation par le médecin traitant.
- Si le bénéficiaire présente une maladie aiguë, modérée ou grave.
- Si la personne a développé un syndrome de Guillain et Barré dans les six (6) semaines suivant une vaccination.

**PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

- L'injection doit se faire par voie intramusculaire à l'un des sites indiqués au cahier des techniques, dans *Administrer un médicament par voie intramusculaire*.
- L'employé doit être soumis à une surveillance immédiate de l'infirmière durant au moins 15 minutes, afin de pouvoir administrer rapidement lorsque nécessaire les mesures d'urgence établies ci-dessous.

## INFORMATIONS À DONNER SUR LA POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS POST-VACCINALES

- *Réactions locales*: malaise, rougeur, sensibilité, oedème, inflammation, douleur au point d'injection. Ces réactions peuvent être allergiques ou causées par l'un des constituants du vaccin (endotoxines, préservatifs, etc.). Ces symptômes se manifestent 6 à 12 heures après la vaccination et durent 1 jour ou 2. Une façon de les prévenir est d'éviter tout exercice musculaire violent. Les conseils usuels sont: le repos, l'application de pansements humides et, si nécessaire, l'administration d'acétaminophène.
- *Réactions généralisées*: sensation de malaise accompagnée d'une hausse de température, généralement passagère, et de maux de tête. Les conseils usuels sont: le repos, l'absorption de liquides et l'administration d'acétaminophène, s'il y a lieu.

## MESURES D'URGENCE

Trois types de réactions allergiques peuvent se produire:

- immédiate : urticaire ou choc anaphylactique;
- intermédiaire : 30 minutes à quelques heures après l'injection;
- différés : réaction antigène-anticorps se produisant 72 heures ou plus après l'injection.

Lors de réactions allergiques **immédiates**, telles que la détresse respiratoire ou choc anaphylactique, l'infirmière doit procéder à l'injection sous-cutanée d'une solution aqueuse de chlorhydrate d'épinéphrine (solution 1:1000) à la dose de 0,5 mL et avise immédiatement le médecin.

Un garrot doit être appliqué entre l'épaule et le site de l'injection dans le but de retarder l'absorption systémique.

## PROCÉDURE

Se référer à la méthode de soins infirmiers *Administrer un vaccin ou un sérum*.

## RÉFÉRENCE

*Programme d'immunisation du Québec*, édition d'avril 2004 et ses mises à jour.

## APPROBATION

---

Directrice des soins infirmiers

---

Directrice des services professionnels et hospitaliers

---

Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

M:\DSP\_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-19.06\_Administration\_vaccin\_contre\_l'hépatite.doc